

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE COOPÉRATIVE DE ROGERSVILLE LTÉE	Numéro de permis 2011072	Date d'inspection Le 20 juillet 2020	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville		Numéro de téléphone (506) 623-8069	
Adresse Unité 2 65 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	30 sept. 2020	
Commentaires : -Le certificat de secourisme et RCR de certaines éducatrices ont expiré en raison de COVID-19. Elles sont inscrites au cours pour le mois septembre.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	30 sept. 2020	
Commentaires : -La copie du certificat RCR de certaine membre d'employées est non valide en raison de COVID-19. Les membres du personnel sont inscrits au cours pour le mois de septembre.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>-Visite à la garderie pour l'inspection annuelle pendant la période COVID-19. Le ratio fut respecté pendant la visite et la garderie se conformait aux procédures et lignes directrices du COVID-19.</p> <p>-Les informations concernant la nouvelle directrice ont été ajoutés au babillard lors de la visite.</p> <p>-Ils devront s'assurer que les profils des enfants sont complets, comprenant les adresses des contacts d'urgence et des personnes autorisées à venir chercher les enfants.</p> <p>-Le certificat de secourisme et RCR de certaines éducatrices est expiré en raison de COVID-19. Elles sont inscrites au cours pour le mois septembre.</p> <p>-La garderie est présentement en attente des inspections de la santé publique et du prévôt des incendies.</p>

original signé par _____

20 juillet 2020

Vanessa Giberson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date